

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DE NOBLAT

Le dix mars deux mille seize, à vingt heures, les conseillers communautaires se sont réunis pour le conseil communautaire à Saint-Léonard de Noblat, sous la présidence de Monsieur Alain DARBON.

Date de convocation du Conseil Communautaire : 03/03/2016

Nombre de conseillers communautaires en exercice : 33

**PRESENTS :** Alain DARBON, Jean-Pierre ESTRADE, Bernard POUSSIN, Bernard DUMONT, Pierre LANGLADE, Alain FAUCHER, Josiane ROUCHUT, Jean-Pierre NEXON, Franck LETOUX, Sylvette CHADELAUD, Monique BLONDEL, Gérard BEAUBIER, Catherine CELESTIN, Roger CLEDAT, Jean-Claude DECOUT, Arlette DEMAR, Dominique GILLES, Alain GONZALES, Michel LE BRAS, Claudine LAFOREST, Dominique MARQUET, Alexandre MAZIN, Michelle MONDIT, Sébastien MOREAU, Michel PARVY, Christine RIFFAUD.

**EXCUSES :** Sylvie ALAMARGOT (délégation de vote à Alain FAUCHER), Sylvie AYMARD (délégation de vote à Alexandre MAZIN), Jean-Louis BREGAINT (délégation de vote à Michel LE BRAS), Estelle DELMOND (délégation de vote à Monique BLONDEL), Paul DUCHEZ (délégation de vote à Josiane ROUCHUT), Camille DUDOGNON (délégation de vote à Sylvette CHADELAUD), Xavier NOUHAUD (délégation de vote à Roger CLEDAT).

Alexandre MAZIN a été élu secrétaire de séance.

### **2016-027 : ZAE DU THEIL – DEBAT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2016**

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales,

**Vu** l'arrêté préfectoral 2004-976 du 04 juin 2004 portant création de la Communauté de Communes de Noblat,

**Vu** l'arrêté préfectoral du 28 janvier 2014 portant modification des statuts de la Communauté de Communes de Noblat,

Monsieur le Président expose que pour les collectivités de 3 500 habitants et plus, l'article L.2312-1 du CGCT stipule qu'un Débat d'Orientations Générales du budget a lieu à l'intérieur d'une période de deux mois précédent l'examen de celui-ci.

Monsieur Alain FAUCHER présente le document du Débat d'Orientations Budgétaires 2016, document joint à la convocation des conseillers communautaires, pour la Zone d'Activités du Theil.

**Le Conseil communautaire prend acte  
du Débat d'Orientations Budgétaires 2016,  
du budget spécifique à la ZAE du Theil,  
dont le document de présentation est annexé à la délibération.**

Fait et délibéré à Saint Léonard de Noblat les jour, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme.

Le 11 mars 2016

Certifié exécutoire

Reçu à la Préfecture

Le : 17.03.16

Publié ou notifié

Le : 21.03.16



## Accusé de réception préfecture

**Objet de l'acte :** ZAE DU THEIL - DEBAT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2016

---

**Date de transmission de l'acte :** 17/03/2016

**Date de réception de l'accusé de réception :** 17/03/2016

---

**Numéro de l'acte :** 2016-027 ( [voir l'acte associé](#) )

**Identifiant unique de l'acte :** 087-248719361-20160310-2016-027-DE

---

**Date de décision :** 10/03/2016

**Acte transmis par :** Alain DARBON

---

**Nature de l'acte :** Délibération

**Matière de l'acte :** 7. Finances locales  
7.1. Decisions budgetaires





**DEBAT  
D'ORIENTATIONS  
BUDGETAIRES  
2016**

**ZAE DU THEIL**

10 mars 2016

La Communauté de Communes de Noblat a racheté, au cours de l'année 2006, à la commune de Saint Léonard de Noblat des terrains, au Theil, pour créer la Zone d'Activité Economique pour mettre en application la compétence obligatoire de « développement économique ». La cession des terrains a été effectuée pour le montant des emprunts restants à courir (5 556,12 € par an sur 9 ans pour le crédit agricole et 7 667,96 € par an sur 10 ans pour DEXIA).

En 2007, pour compléter la réserve foncière, l'intercommunalité a acquis des terrains, en partie nord du territoire qui compose la ZAE du Theil, à Madame DU CHAPELET. En 2008, la Communauté de Communes de Noblat a acheté trois nouveaux terrains (à l'indivision DELALLE, à Mme et M. FAUCHER et à la société SCI GUTENBERG) pour un montant total de 2 302 € (frais de notaire en sus). Elle a également cédé un terrain, pour 1 €, à Mme et M. FAUCHER (division d'une parcelle pour installation d'une clôture). En 2009, l'échange de parcelles avec Madame DU CHAPELET a permis d'atteindre le périmètre définitif de la partie sud de la ZAE.

Après avoir obtenu les autorisations administratives nécessaires, la Communauté de Communes de Noblat a commencé à céder les premières parcelles de ce parc d'activités : une parcelle de 3 042 m<sup>2</sup> a été cédée pour un montant de 19 773,00 € HT, une seconde vente, d'une parcelle de 7 903 m<sup>2</sup> est intervenue pour un montant de 68 566,64 € HT et une dernière parcelle, d'une surface de 1 150 m<sup>2</sup> a été vendue pour 4 795,50 € HT.

Il est à noter que de nombreuses écriture « de stock » ont été passées sur ce budget en 2014.

## **1 Dépenses**

Les seules dépenses à intervenir résulteront du remboursement des emprunts (capital + intérêts) soit 16 171,93 € (8 791,54 + 7 380,39 €). Pour mémoire, en 2015, il avait été remboursé 21 922,90 € (13 975,71 + 7 947,19) mais un emprunt s'est terminé en août 2015. Ce montant 2015 était déjà bien inférieur à 2014 (28 007,33) en raison de la fin d'un emprunt qui est intervenue en septembre 2014.

## **2 Recettes**

Comme ce budget ne nécessite plus de subvention d'équilibre de la part du budget principal, la seule recette proviendrait de cession de terrains.